



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 22585

Texte de la question

M. Xavier Bertrand attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'évolution inquiétante de la démographie médicale. En effet, notre pays souffre actuellement du manque de prévoyance et de la logique purement comptable qui a conduit à une diminution progressive des médecins diplômés. Cet état de fait conduit à des situations paradoxales et inquiétantes, Ainsi, alors que nos médecins généralistes, nos médecins spécialistes et nos hôpitaux, en milieu urbain comme en zone rurale, font face à un surcroît de travail, le nombre de médecins diplômés chaque année ne permet même plus de remplacer tous les départs à la retraite entraînant l'incertitude sur certaines spécialités. Aussi, afin de préparer au mieux les années à venir, il lui demande de préciser les mesures à moyen et long terme que le Gouvernement entend prendre afin de mettre fin à cette situation préoccupante.

Texte de la réponse

Le nombre d'étudiants de première année du premier cycle des études médicales autorisés à poursuivre leurs études en médecine à la suite des épreuves terminales a, au plan national, été stable entre 1971 (année d'instauration du numerus clausus) et 1 978 à 8 500 places, pour fléchir ensuite régulièrement pour atteindre 4 000 places en 1990, 3 750 en 1991 et enfin 3 500 en 1992, soit son niveau le plus bas. Le numerus clausus est alors resté proche de son niveau plancher jusqu'à 1998 où il est remonté à 3 700, ce nombre observant depuis lors une progression constante pour atteindre 5 100 en 2002. Cette évolution a été répercutée au plan local, dans le cadre de la ventilation du numerus clausus par université, pour tenir compte de la démographie médicale de chaque région ainsi que des besoins locaux en termes de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Bertrand](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22585

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5784

Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7179